

Dépôt : Francine Closener
Interpellation pauvreté des enfants
Luxembourg, le 1^{er} février 2024

4

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- Considérant le bilan « Innocenti 18 » du Fonds des Nations unies pour l'enfance, UNICEF, sur la pauvreté des enfants dans les pays les plus riches du monde, qui fait état d'un taux de risque de pauvreté des enfants au Luxembourg de près de 25% ;
- Considérant que le Luxembourg occupe la 35^e place parmi les 39 pays les plus riches étudiés dans le bilan « Innocenti 18 » de l'UNICEF ;
- Considérant que le risque de pauvreté et l'exclusion sociale des enfants est susceptible d'impacter leur formation scolaire et professionnelle et, de ce fait d'impacter considérablement leurs conditions de vie à l'âge adulte ;
- Considérant que l'UNICEF recommande de prendre les mesures nécessaires pour assurer que l'éducation formelle et non formelle puisse jouer un rôle d'ascenseur social pour briser le cercle vicieux de la pauvreté ;
- Considérant les conclusions du *Rapport national sur l'éducation 2021* ainsi que celles du *Rapport thématique : Orientations pour une réduction de l'impact des inégalités d'origine sociale dans le système éducatif* de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire ;

Invite le Gouvernement à

- Mener une évaluation du programme d'éducation plurilingue des services d'éducation et d'accueil et l'adapter le cas échéant ;
- Évaluer et, le cas échéant, réformer les ratios d'encadrement du personnel dans les SEA ;
- Présenter à la Chambre des Députés un bilan des « Summer Schools » ayant lieu avant la rentrée scolaire depuis 2020 et prévoir des adaptations en conséquence ;
- Évaluer l'appui pédagogique et, le cas échéant, introduire une nouvelle forme de soutien ciblé pour les élèves de l'enseignement fondamental dans toutes les communes ;

- Mettre en place des SePAS avec au moins un psychologue présent dans toutes les écoles de l'enseignement fondamental ;
- Adapter – dans le cadre d'un projet pilote – le dispositif du contingent, qui assure une répartition plus équitable des ressources allouées aux communes et qui comprend un indice socio-économique de la situation des élèves, afin de permettre une répartition des ressources plus équitable non seulement entre les communes, mais également entre les différentes écoles au sein d'une commune.

Signatures:

Claire Delcourt



Francine Classeur



Ben Polidoro



Joelle Welfring



Marc Baum

